

MAIRIE DE TOULOUSE

Affaires Juridiques et Assemblées

Administration du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL du 10 mars 2023

modifications apportées aux dossiers de délibérations après l'envoi de l'OJCM diffusé le 03 mars 2023

N° Dossier – Titre	Modifications
1.3 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de divers organismes	- Ajout, dans la délibération, des représentants dans différentes commissions.
2.1 - Dénomination de voies	- Suppression du passage suivant de la délibération : « <i>QUARTIER JEAN-JAURÈS – RUE DES SEPT TROUBADOURS</i> <i>L'espace situé à l'angle de la rue des SEPT TROUBADOURS et de la place Pierre-Paul RIQUET est sans appellation officielle. Je vous propose la dénomination suivante : - Parvis Sarah HALIMI, 1951-2017</i> ». Page 1, paragraphe 2.
3.3 - Compans Caffarelli - Régularisation avec l'Etat de la maîtrise foncière d'une partie de la Cité Administrative	- Modification de la surface de l'emprise - <i>407m² au lieu de 907m²</i> . Page 1, paragraphe 2, ligne 1 de la délibération.
3.4 - Quartier Ginestous - Vente d'un terrain situé rue Marie Laurencin	- Ajout, dans la délibération, de l'article 6 et modification dans l'article 7, de la dénomination du receveur des finances.
5.1 - Subventions culturelles - Exercice 2023	- Modification des points suivants de la délibération : <ul style="list-style-type: none">• Retrait des deux versements de subventions prévus pour le Théâtre Garonne au titre de 2023. Il s'agit d'un acompte pour la subvention de fonctionnement annuelle (169 869 €) et d'un acompte pour une aide au projet (Festival L'histoire à venir : 7 500 €).• Modifications de forme apportées dans le corps du texte et dans les tableaux de la délibération.
7.4 - Secteurs Basso Cambo et Reynerie : approbation d'un protocole partenarial relatif à la cession conjointe de terrains	- Modification, dans la délibération, de l'article 10 - <i>Cession Substitution</i> – du protocole partenarial.
33.1 - Aide aux clubs sportifs - Attribution de subventions pour fonctionnement et actions spécifiques - Saison 2022-2023	- Ajout, dans la délibération, d'une subvention de 10 000 € à TOULOUSE FOOTBALL CLUB.